

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2368

22 septembre 2012

SOMMAIRE

AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl	113664	Fintech Cable Holdings S.à r.l.	113648
Arcelormittal Foundation	113625	Fitox Soparfi AG	113660
Cashcloud AG	113647	Flora Invest S.A.	113660
Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises	113645	Fly Invest S.A.	113662
Data Center Infrastructure S.à r.l.	113635	Foncière du Manoir	113662
DataEurope Co-Invest S.à r.l.	113635	Fondation Veuve Emile Metz-Tesch	113628
ECMF GP S.à r.l.	113628	Forum City Muelheim S. à r.l.	113648
Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A.	113631	FP Immo S.A.	113663
Electro-Cardoso S.à r.l.	113633	FP Immo S.A.	113663
EM-Jot S.à r.l. SPF	113635	Galya International S.A.	113649
EPF Fronhofer Galeria S.à r.l.	113642	G-Brands.1946	113663
EPF Specks Hof S.à r.l.	113644	Green Stone S.A.	113632
EQT Credit S.à r.l.	113644	Hein Services S.à r.l.	113625
Eraculus Investments S.A.	113644	Holleur S.A.	113619
ESCF Soparfi B S.à r.l.	113629	KKR Columba Three S.à r.l.	113644
Espirito Santo International S.A.	113645	L.C.M.A.	113650
Estellefin S.A.	113645	Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR	113661
Etoile Noire S.A.	113646	Portman Investments S.à r.l.	113642
Ets. Guy HAECK & FILS S.à r.l.	113618	Proteger Holding S.à r.l.	113631
EUROLUBES Luxembourg S.à r.l.	113646	Reholux Holding S.A.	113633
Exporun Sàrl	113647	Starlight Investments (Lux) EUR S.à r.l.	113642
Feller Rock Processing S.à r.l.	113648	Turkin & Fille Immobilière S.à r.l.	113664
Fenlux S.à r.l.	113649	United Springs S.à r.l.	113664
Fidomes	113649	Waff International S.A.	113664
Fidomes	113649	Wilisaank SA	113620
Fiduciaire di Fino & Associés S.à r.l.	113660	Wilisaank SA-SPF	113620
Field Point IV S.à r.l.	113647	Yaletown Acquiror S.à r.l.	113648
Financière de Cloedt et Compagnie S.C.A.	113650		

Ets. Guy HAECK & FILS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 159, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 35.831.

L'an deux mille douze.

le vingt-deux août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Guy HAECK, demeurant à L-4751 Pétange, 159, route de Longwy,
- 2.- Madame Lina FEIDT, demeurant à L-4751 Pétange, 159, route de Longwy,
- 3.- Monsieur Alain HAECK, demeurant à L-4934 Hautcharage, 23, rue du Moulin.

Les trois comparants sont ici représentés par Monsieur Alex Kaiser, demeurant à Roeser, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 16 août 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Ets. Guy HAECK & FILS S.à r.l., avec siège social à L-4751 Pétange, 159, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35831.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 31 décembre 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 230 du 3 juin 1991.

Que le capital social de la société s'élève au montant de trois cent cinquante mille Euros (€ 350.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante-quinze Euros (€ 175,-) chacune.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés constatent que suivant cession de parts sociales du 3 décembre 2010, dont un extrait restera ci-annexé, Monsieur Gilles HAECK, demeurant à L-4574 Differdange, 28, rue Parc Gerlache, a cédé toutes les quatre cents (400) parts sociales qu'il détenait dans la société, dont deux cents (200) parts sociales à Monsieur Guy HAECK, préqualifié, et deux cents (200) parts sociales à Madame Lina FEIDT, préqualifiée, aux conditions convenues entre parties.

La répartition des parts est donc désormais la suivante:

1.- Monsieur Guy HAECK, huit cents parts sociales	800
2.- Madame Lina FEIDT, huit cents parts sociales	800
3.- Monsieur Alain HAECK, quatre cents parts sociales	400
Total: deux mille parts sociales	2.000

Les associés décident d'agréer à ces cessions de parts sociales.

Monsieur Guy HAECK, Madame Lina FEIDT et Monsieur Gilles HAECK, en leur qualité de gérants de la société, déclarent expressément accepter ces cessions au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent soixante-quinze euros (175,- EUR) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kaiser, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 août 2012. Relation: ECH/2012/1461. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012110675/54.

(120150028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Holleur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.515.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le neuf août.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ANCIENT TREES INCORPORATED LTD, une société de droit panaméen ayant son siège social à Panama, P.O. BOX 8629 Zona 5, République de Panama, représentée par Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 août 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué et représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'actionnaire unique de "HOLLEUR S.A.", une société anonyme ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.515, constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 23 avril 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1438 du 4 octobre 2002 (ci-après la "Société").

2° Le capital social de la Société est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros vingt-quatre cents (EUR 2.478.935,24.-), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

3° Par la présente, ANCIENT TREES INCORPORATED, préqualifiée, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société.

4° En cette qualité, l'actionnaire unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'actionnaire unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique.

7° Le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et actionnaire unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. DE WILDE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2012. LAC / 2012 / 38404. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012110772/54.

(120149745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

**Wilisaank SA, Société Anonyme,
(anc. Wilisaank SA-SPF).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.682.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of August.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WILISAANK SA-SPF, a public limited liability company (société anonyme), société de gestion de patrimoine familial, having its registered office at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 57.682,

and incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 23, 1996, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 187 dated April 15, 1997 (the Company). The articles of association of the Company were amended for the last time on December 22, 2010 pursuant to a notarial deed of notary Henri Hellinckx, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 610 of March 31, 2011.

The Meeting is chaired by Mr. Gianpiero SADDI, employee.

The chairman appointed as secretary Mr. Martin MANTELS, employee.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Martin MANTELS, prenamed.

each of the chairman, secretary and scrutineer constituting the bureau of the Meeting.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The totality of the shareholders of the Company (collectively referred to as the Shareholders), are represented and the number of their shares is shown on an attendance list, signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders, after having been signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

II. As appears from the attendance list, ten thousand nine hundred and seventy-six (10,976) shares, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company are represented at the Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Convening formalities;

2. Decision to abandon the legal form of the Company from a "société de gestion de patrimoine familial" in order to become a fully taxable public limited liability company (société anonyme);

3. Decision to change the corporate object of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's object is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being part of its group.

The object of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose."

4. Exchange of ten thousand nine hundred seventy-six (10.976) existing shares without par value by ten million nine hundred seventy-six thousand (10.976.000) new shares without nominal value; each existing share will be replaced by thousand (1.000) new shares having the same rights and obligations as the former shares.

5. Subsequent amendment of Articles 1, 3 and 5 of the articles of association of the Company.

6. Suppression of the article 6.6. of the articles of association of the Company.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge that all the Shareholders are present or represented at the Meeting and, having been informed of the agenda in advance of this meeting, consider themselves duly convened.

Second resolution

The Meeting decides to abandon the legal form of the Company from a "société de gestion de patrimoine familial" in order to become a fully taxable public limited liability company (société anonyme) and to change the name of the Company into "WILISAANK SA".

Third resolution

The Meeting decides, as a consequence of the above-mentioned resolutions to amend the corporate object of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The Company's object is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being part of its group.

The object of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose."

Fourth resolution

The Meeting decides to exchange the ten thousand nine hundred seventy-six (10.976) existing shares without par value by ten million nine hundred seventy-six thousand (10.976.000) new shares without nominal value; each existing share will be replaced by thousand (1.000) new shares having the same rights and obligations as the former shares.

Fifth resolution

The Meeting decides, as a consequence of the above-mentioned resolutions, to amend articles 1, 3 and 5 of association of the Company, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. Name. The name of the company is "WILISAANK SA" (the Company). The Company is a Luxembourg société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 3. Corporate object. The Company's object is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being part of its group.

The object of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at four million five hundred and thirty thousand euro (EUR 4,530,000.-), divided into ten million nine hundred and seventy-six thousand (10,976,000) shares, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Sixth resolution

The meeting decides to suppress article 6.6 of the articles of association of the Company.

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed.

Estimation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de WILISAANK SA-SPF, une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.57.682 et constituée suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg le 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 15 avril 1997 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2010 suivant un acte reçu par notaire Henri HEL-LINCKX, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 610 du 31 mars 2011.

L'Assemblée est présidée par M. Gianpiero SADDI, employé.

Le président désigne comme secrétaire M. Martin MANTELS, employé.

L'Assemblée a élu comme scrutateur M. Martin MANTELS, prénommé

chacun du président, secrétaire et scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. La totalité des actionnaires de la Société (collectivement dénommés les Actionnaires), sont représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur, par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées aux présentes.

II. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, dix mille neuf cent soixante-seize (10.976) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui a été communiqué à l'avance aux actionnaires.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Formalités de convocation;

2. Décision d'abandonner la forme juridique de la Société de «société de gestion patrimoine familial» pour qu'elle devienne une société anonyme normalement taxable;

3. Décision de changer l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxem-

bourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social».

4. Échange des dix mille neuf cent soixante-seize (10.976) actions existantes sans valeur nominale par dix millions neuf cent soixante-seize mille (10.976.000) actions nouvelles sans valeur nominale; chaque action existante sera remplacée par mille (1.000) nouvelles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

5. Modification subséquente des articles 1, 3 et 5 des statuts;

6. Suppression de l'article 6.6. des statuts.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions comme suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre note de ce que la totalité des Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée, et, ayant été informés de l'ordre du jour avant cette assemblée, se considèrent dûment convoqués.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner la forme juridique d'une société de gestion patrimoine familial pour qu'elle devienne une société anonyme normalement taxable et de changer le nom de la Société en «WILISAANK SA».

Troisième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence de la résolution précédente, de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les dix mille neuf cent soixante-seize (10.976) actions existantes sans valeur nominale par dix millions neuf cent soixante-seize mille (10.976.000) actions nouvelles sans valeur nominale; chaque action existante sera remplacée par mille (1.000) nouvelles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence des résolutions précédentes, de procéder à la modification des articles 1, 3 et 5 des statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "WILISAANK SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

3.4. La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

3.5. La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent trente mille euros (EUR 4.530.000,-) divisé en dix millions neuf cent soixante-seize mille (10.976.000) actions sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 6.6. des statuts.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, ceux-ci, représentés comme susmentionnés, ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: G. Saddi, M. Mantels et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2012. LAC/2012/39178. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012111031/270.

(120149877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Hein Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 62.115.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/08/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012109712/12.

(120148307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Arcelormittal Foundation, Fondation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg G 178.

Annual accounts and report of the réviseur d'entreprises agréé (These annual accounts together with the report of the réviseur d'entreprises agréé represent the translation of the French version dated March 1, 2012.) december 31, 2011

Report of the réviseur d'entreprises agréé

Following our appointment, we have audited the accompanying annual accounts of ArcelorMittal Foundation, which comprise the balance sheet as at December 31, 2011 and the profit and loss account for the year then, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Governors for the annual accounts

The Board of Governors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Governors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the réviseur d'entreprises agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Governors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of ArcelorMittal Foundation as at December 31, 2011, and of the annual results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

March 1, 2012.

For Deloitte Audit

Cabinet de révision agréé

Eric van de Kerkhove

Réviseur d'entreprises agréé Partner

Balance Sheet
As at December 31, 2011
(expressed in EUR)

ASSETS	2011	2010
CURRENT ASSETS		
Cash at bank, cash in postal cheque accounts, cheques and cash in hand	525,969	570,549
TOTAL CURRENT ASSETS	<u>525,969</u>	<u>570,549</u>
PREPAYMENTS AND ACCRUED INCOME (note 4)	89,420	-
TOTAL ASSETS	<u>615,389</u>	<u>570,549</u>
LIABILITIES		
OWN FUNDS (note 3)		
Initial endowment	500,000	500,000
Result brought forward	10,678	31,410
Result for the period	<u>15,291</u>	<u>(20,732)</u>
TOTAL OWN FUNDS	<u>525,969</u>	<u>510,678</u>
ACCRUALS AND DEFERRED INCOME (note 5)		
Accruals and deferred income	89,420	59,871
TOTAL ACCRUALS AND DEFERRED INCOME	<u>89,420</u>	<u>59,871</u>
TOTAL LIABILITIES	<u>615,389</u>	<u>570,549</u>

Profit and Loss account
For the year ended December 31, 2011
(Expressed in EUR)

	2011	2010
CHARGES (note 4)		
Other operating charges	2,063,260	1,858,074
Interest and similar charges	1,966	2,759
RESULT FOR THE PERIOD	<u>15,291</u>	<u>-</u>
TOTAL CHARGES	<u>2,080,517</u>	<u>1,860,833</u>
INCOME (note 5)		
Other operating income	2,078,586	1,839,480
Other interest and similar income	1,931	621
RESULT FOR THE PERIOD	<u>-</u>	<u>20,732</u>
TOTAL INCOME	<u>2,080,517</u>	<u>1,860,833</u>

Notes to the annual accounts
December 31, 2011

Note 1. General. ArcelorMittal Foundation, hereafter «the Foundation» was formed on April 23, 2007 within the definition of a not-for profit foundation as defined by Luxembourg law for an unlimited period of time.

The Foundation's registered office is established in Luxembourg at 19, avenue de la Liberté.

The financial year of the Foundation runs from the January 1 to December 31 of each year.

The object of the Foundation is to promote and coordinate the policies of the ArcelorMittal Group in the following domains: Education, Health, Community Development, Arts & Culture, Environment and Sports.

Note 2. Summary of significant accounting policies. General principles

The annual accounts have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles and in accordance with the laws and regulations in force in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Main valuation rules

Translation of currencies

The Foundation maintains its accounting records in euro (EUR) and its annual accounts are expressed in this currency. The transactions made in a currency other than EUR are translated into EUR at the exchange rate prevailing at the transaction date. Assets, other than fixed assets, and liabilities denominated in currencies other than the EUR are translated into EUR at the exchange rate prevailing at the balance sheet date. Realized losses and gains and unrealized losses are taken into account in the profit and loss account.

Bearing of administrative and operating costs

The ArcelorMittal Group has committed to bear, directly or through its direct or indirect subsidiaries, through periodic contributions, all of the Foundation's expenses, administrative, operating, or other, including those incurred by projects to be enacted or supported, which cannot be covered by the Foundation's revenue.

Charges

Charges contracted and incurred directly by the Foundation are recorded in the profit and loss account in the relevant period of use of the projects.

Income

Contributions receivable by the Foundation from the ArcelorMittal group in respect of the charges contracted and incurred directly by the Foundation are recorded as income in the profit and loss account at the same rate as the charges to which they relate.

Note 3. Own funds. Arcelor, Société Anonyme and Mittal Steel Company N.V., now merged into ArcelorMittal, Société Anonyme, have provided the Foundation with an endowment of five hundred thousand euro (EUR 500.000), that has been deposited in a bank account opened in the name of the Foundation at its incorporation.

Note 4. Charges. During 2011, the Foundation has committed to fund a total of 10 global projects over defined periods of time.

Other operating charges comprise the expenditure incurred on these projects in relation to the year ending December 31, 2011. Also included within other operating charges are specific contributions made in the context of emergency aid following natural disasters.

Amounts to be received by the Foundation subsequent to December 31, 2011 covering current year are included within prepayments and accrued income.

Interest and similar charges consists of bank charges incurred by the Foundation during the year.

Any other operating expenditure of the Foundation has been borne directly by the ArcelorMittal group at no charge to the Foundation.

The Foundation does not have any employees.

Note 5. Income. Other operating income consists of the contributions received by the Foundation from the ArcelorMittal group in connection with the operating charges incurred by the Foundation on its projects and emergency aid in relation to the year ending December 31, 2011. Amounts to be paid by the Foundation subsequent to December 31, 2011 covering the current year are included within accruals and deferred income.

Other interest and similar income consists of interest earned by the Foundation on its bank balance.

During 2011, the Foundation did not receive any donations, subsidies, grants or legacies from third parties other than the ArcelorMittal group, and the Government of Luxembourg.

Note 6. Commitments.

	2011 EUR	2010 EUR
Funding commitments		
At the beginning of the year	664,601	336,865
Additions	<u>1,448,352</u>	<u>1,921,203</u>
At the end of the year	2,112,953	2,238,068
Payments made during current year	<u>2,023,533</u>	<u>1,573,467</u>
Unpaid commitments	89,420	664,601

As described in Note 2, the ArcelorMittal Group will bear the unpaid commitments as and when they fall due.

Projects	2011 Budget	2011 Estimated	2012 Proposal	Comments
Habitat for Humanity	1,296,000	1,224,920	700,000	2011: Haiti. Macedonia. Mexico, South Africa, Ukraine 2012: Bosnia, Mexico, South Africa, Trinidad & Tobago. Ukraine
International Baccalaureate	720,000	720,000	250,000	2011: Czech Republic, Mexico, South Africa 2012: Kazakhstan
Junior Achievement	70,000	70,000	50,000	2011: Costa Rica, India, South Africa
Bone Marrow Donation	100,000	80,000	50,000	International data bases for potential bone marrow donors
Most Mira Festival	15,000	15,000	20,000	Bosnian Communities Reconciliation
Emergency Aid	100,000	100,000	100,000	2011: Somalia
Educational Projects	150,000	150,000	150,000	India, school project (Rural Development Trust) Liberia: School building Mexico: Education in Human Values

113628

Euro - Tandem	15,000	15,000	15,000	
Ashoka			280,000	Canada, Mexico. South Africa, USA
Global Activities				
Solidarity Holidays	144,000	235,000	280,000	2011: Argentina, Bosnia, Brazil, Haiti, Liberia, Macedonia, Mexico, Senegal, South Africa, Ukraine
Minigrants projects	240,000	240,000	280,000	73 NGOs granted to a maximum of US\$ 5,000
New Year E-Card Contest	25,000	25,000	25,000	
Global Campaign ("Donate the cents of your payroll")			243,682	
Grand Total in US\$	<u>2,875,000</u>	<u>2,874,920</u>	<u>2,443,682</u>	With a reduction of 15%

Référence de publication: 2012103686/164.

(120142213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

ECMF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CACEIS Bank Luxembourg

ECMF GP S.à r.l.

Référence de publication: 2012109640/11.

(120148687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Fondation Veuve Emile Metz-Tesch, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg G 169.

Bilan

ACTIF

	31/12/2010	31/12/2011
	EUR	EUR
Immobilisations	4,174,259.22	3,704,923.92
Portefeuille-titres	5,725,793.06	5,725,793.06
Débiteurs divers	0.00	0.00
Comptes financiers	35,676,770.16	35,616,954.11
Compte de régularisation	48,508.73	34,345.49
Excédent du Passif sur l'Actif	<u>64,541,127.55</u>	<u>64,165,318.55</u>
	<u>110,166,458.72</u>	<u>109,247,335.13</u>

PASSIF

	31/12/2010	31/12/2011
	EUR	EUR
Créditeurs divers	13,997,177.92	13,718,301.53
Fournisseurs	0.00	0.00
Comptes financiers	<u>96,169,280.80</u>	<u>95,529,033.60</u>
	<u>110,166,458.72</u>	<u>109,247,335.13</u>

Compte des recettes et des dépenses

Recettes

	1/01/2010- 31/12/2010	1/1/2011- 31/12/2011
	EUR	EUR
Dividendes	163,184.79	161,021.67
Plus-value sur portefeuille titres	0.00	0.00

Recettes de l'Institut	758,961.82	720,454.00
Recettes diverses	805,931.09	803,860.90
Excédent des dépenses sur les recettes	<u>3,731,198.04</u>	<u>45,618.37</u>
	5,459,275.74	1,730,954.94
Dépenses	1/01/2010- 31/12/2010	1/1/2011- 31/12/2011
	EUR	EUR
Charges de l'Institut	772,251.84	732,418.00
Frais divers	<u>4,687,023.90</u>	<u>998,536.94</u>
	5,459,275.74	1,730,954.94

Budget de l'exercice 2012

Recettes	EUR	Dépenses	2011 EUR
Dividendes	160,000		
Recettes de l'Institut	720,000.00	Charges de l'Institut	735,000.00
Recettes diverses	800,000	Frais divers	562,000.00
		Excédent des recettes sur les dépenses . .	383,000.00
	<u>1,680,000.00</u>		<u>1,680,000.00</u>

Référence de publication: 2012103838/50.

(120142364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

ESCF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.007.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.659.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESCF Soparfi C S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 155.609, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 17th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of ESCF Soparfi B S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary, on September 21st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2357 of November 3rd, 2010. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary, on December 7th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 229 dated January 27th, 2012.

The capital of the company is fixed at twenty-one million fifty-one thousand euro (EUR 21,051,000) represented by two hundred and ten thousand five hundred and ten (210,510) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of nine hundred fifty-six thousand and five hundred euro (EUR 956,500), so as to raise it from its present amount of twenty-one million fifty-one thousand eight hundred euro (EUR 21,051,000) to twenty-two million seven thousand five hundred euro (EUR 22,007,500), by issuing nine thousand five hundred sixty-five (9,565) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the nine thousand five hundred sixty-five (9,565) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (EUR 100), so that the amount of nine hundred fifty-six thousand and five hundred euro (EUR 956,500) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the Articles of Association, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at twenty-two million seven thousand five hundred euro (EUR 22,007,500) represented by two hundred twenty thousand seventy-five (220,075) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille douze, le vingt août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESCF Soparfi C S.à .r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.609, avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 17 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée ESCF Soparfi B S.à r.l., avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2357 du 3 novembre 2010, dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 229 du 27 janvier 2012.

Le capital social de la société est fixé à vingt et un millions cinquante et un mille euros (21.051.000.- EUR) représenté par deux cent dix mille cinq cent dix (210.510) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de neuf cent cinquante-six mille cinq cents euros (956.500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt et un millions cinquante et un mille euros (21.051.000.- EUR) à vingt-deux millions sept mille cinq cent euros (22.007.500.- EUR), par l'émission de neuf mille cinq cent soixante-cinq (9.565) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les neuf mille cinq cent soixante-cinq (9.565) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de neuf cent cinquante-six mille cinq cents euros (956.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions sept mille cinq cents euros (22.007.500., EUR) représenté par deux cent dix mille cinq cent dix (210.510) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2012. Relation: LAC/2012/39750. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012110697/99.

(120149862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

E.G.D.L. S.A., Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 102.381.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012 a reconduit le mandat de Commissaire de S.F.C. REVISION. Société fiduciaire, comptable et de révision, Société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B85 446, avec siège à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, ce mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme

E.G.D.L. S.A. Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012109641/15.

(120148305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Proteger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.073.078,30.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.211.

—
EXTRAIT

I: En date du 22 août 2012, Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a cédé 1.895.012 parts sociales de classe I, 1.895.012 parts sociales de classe II, 1.895.012 parts sociales de classe III, 1.895.012 parts sociales de classe IV, 1.895.012 parts sociales de classe V, 1.895.012 parts sociales de classe VI, 1.895.012 parts sociales de classe VII, 1.895.012 parts sociales de classe VIII, 1.895.012 parts sociales de classe IX et 1.895.012 parts sociales de classe X à Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership avec siège social au Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, GUERNSEY GY1 3PP.

II. En date du 22 août 2012, Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership a cédé 49.653 parts sociales de classe I, 49.653 parts sociales de classe II, 49.653 parts sociales de classe III, 49.653 parts sociales de classe IV, 49.653 parts sociales de classe V, 49.653 parts sociales de classe VI, 49.653 parts sociales de classe VII, 49.653 parts sociales de classe VIII, 49.653 parts sociales de classe IX et 49.653 parts sociales de classe X à Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership avec siège social au Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, GUERNSEY GY1 3PP.

III. En date du 22 août 2012, chacun des associés suivants a cédé le nombre de parts sociales indiqué à côté de leur nom à Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership avec siège social au Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, GUERNSEY GY1 3PP:

- Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership a cédé 2.598 parts sociales de classe I, 2.598 parts sociales de classe II, 2.598 parts sociales de classe III, 2.598 parts sociales de classe IV, 2.598 parts sociales de classe V, 2.598 parts sociales de classe VI, 2.598 parts sociales de classe VII, 2.598 parts sociales de classe VIII, 2.598 parts sociales de classe IX et 2.598 parts sociales de classe X;

- Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership: 45.020 parts sociales de classe I, 45.020 parts sociales de classe II, 45.020 parts sociales de classe III, 45.020 parts sociales de classe IV, 45.020 parts sociales de classe V, 45.020 parts sociales de classe VI, 45.020 parts sociales de classe VII, 45.020 parts sociales de classe VIII, 45.020 parts sociales de classe IX et 45.020 parts sociales de classe X;

- Fifth Cinven Fund (UB.TI) Limited Partnership: 20.349 parts sociales de classe I, 20.349 parts sociales de classe II, 20.349 parts sociales de classe III, 20.349 parts sociales de classe IV, 20.349 parts sociales de classe V, 20.349 parts sociales de classe VI, 20.349 parts sociales de classe VII, 20.349 parts sociales de classe VIII, 20.349 parts sociales de classe IX et 20.349 parts sociales de classe X.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012111071/39.

(120150015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Green Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.872.

Rapport de l'Assemblée Générale du vendredi 10 juin 2011

Ce vendredi 10 juin 2010 à 15 heures se sont réunis les associés de la S.A. GREEN STONE en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, convoquée conformément à ses dispositions statutaires.

Monsieur François Feller préside l'Assemblée et demande à Monsieur Serge Smeets, commissaire aux comptes, d'assurer les fonctions de secrétaire tandis que Madame Marie-Madeleine Feller-Kuhn est appelée à la fonction de scrutatrice.

L'ordre du jour

Le Président énonce les différents points à l'ordre du jour. Celui-ci se présente comme suit:

- 6) Renouvellement des mandats d'administrateurs
- 7) Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

La composition de l'assemblée

Le Président mentionne que tous les associés sont présents ou correctement représentés. L'Assemblée reconnaît la validité des convocations. Ainsi valablement constituée, elle peut délibérer sur les différents points repris sur l'ordre du jour.

Renouvellement des mandats d'administrateurs

Via un vote séparé, l'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs du Conseil d'Administration dont le mandat se terminait à l'issue de cette Assemblée Générale, et ce pour une nouvelle période de six ans, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2016, à savoir:

- Monsieur FELLER François, industriel, demeurant à L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie, né à Luxembourg, le 24 décembre 1941
- Madame FELLER-KUHN Marie-Madeleine, femme au foyer, demeurant à L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie, née à Luxembourg, le 20 juin 1944
- Monsieur FELLER Jacques, employé, demeurant à L-2129 Howald, 14, rue Marie-Astrid, né à Luxembourg, le 30 décembre 1970
- Madame FUNCK-FELLER Sandra, employée, demeurant à L-1716 Luxembourg, 23, rue Joseph Hansen, née à Luxembourg, le 10 février 1969.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

Via un vote séparé, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes dont le mandat se terminait à l'issue de cette Assemblée Générale, et ce pour une nouvelle période de six ans, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2016:

- Monsieur SMEETS Serge, expert-comptable, demeurant à B-4801 Stembert, 17, Chemin de la Lande, né à Dison (B) le 11 octobre 1957.

Plus aucun point ne figurant encore à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 15 heures 30, après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Serge Smeets / Marie-Madeleine FELLER-KUHN / François Feller

Le Secrétaire / La Scrutatrice / Le Président

Référence de publication: 2012110741/42.

(120149765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Electro-Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 21, Letzebuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.653.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109642/10.

(120148704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Reholux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.861.

L'an deux mille douze, le seize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale») des actionnaires de la société «REHOLUX HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 79.861, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 604 du 7 août 2001. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Madame Christel DETREMBLEUR, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Que tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 1, premier alinéa des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de REHOLUX HOLDING S.A.»;

2. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et autorisation du conseil d'administration de transférer le siège de la Société à tout autre endroit au sein de la commune du siège social et modification subséquente de l'article 1^{er}, deuxième paragraphe et de l'article 8, premier paragraphe des statuts de la Société;

3. Modification du dernier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent»;

4. Ajout d'une deuxième phrase au premier paragraphe de l'article 4 et ajout d'un huitième paragraphe à l'article 5 des statuts de la Société afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

5. Ajout d'un neuvième paragraphe à l'article 5 des statuts, qui va avoir la teneur suivante:

«Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.»;

6. Suppression de la référence à la loi du 3 juillet 1929 dans l'article 11 des statuts;

7. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 1, premier alinéa des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «REHOLUX HOLDING S.A.»»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et d'autoriser le Conseil d'Administration de transférer le siège de la Société à tout autre endroit au sein de la commune du siège social.

En conséquence, l'article 1, alinéa 2 et l'article 8 premier alinéa des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 2. «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen. Il pourra être transféré dans la commune par une résolution du conseil d'administration de la Société».

Art. 8. Premier alinéa. «L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter une deuxième phrase au premier alinéa de l'article 4 et un huitième alinéa à l'article 5 des statuts de la Société afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

L'article 4, premier alinéa des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée, par l'actionnaire unique, à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

L'article 5, huitième alinéa aura la teneur suivante:

«Lorsque le conseil d'administration n'est composé que par un seul administrateur, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un neuvième alinéa à l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la référence à la loi du 31 juillet 1929 dans l'article 11 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, C. DETREMBLEUR, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 août 2012. Relation: EAC/2012/11084. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012110935/98.

(120149983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

EM-Jot S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 122.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109643/10.

(120148594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

**Data Center Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DataEurope Co-Invest S.à r.l.).**

Capital social: EUR 870.845,40.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 170.137.

In the year two thousand and twelve, the twenty-sixth day of July, before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Data Center S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170139 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Sara LECOMTE, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The proxy of the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of DataEurope Co-Invest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B170137. The Company was incorporated on 9 July 2012 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

II. that the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) split of the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) into 1,260,000 (one million two hundred and sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, the amount of the share capital remaining unchanged;

(3) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 858,245.40 (eight hundred fifty eight thousand two hundred and forty-five Euro and forty Cents) and so as to increase the share capital from its current amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro) to EUR 870,845.40 (eight hundred and seventy thousand eight hundred forty-five Euro and forty Cents) by way of the creation and issuance of 85,824,540 (eighty-five million eight hundred and twenty-four thousand five hundred and forty) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each in the share capital of the Company (the Newly Issued Shares);

(4) subscription and payment of the Newly Issued Shares specified under item (2) above by ColData 4 (Lux) S.à r.l. by means of a contribution in kind consisting of (i) 2,000 (two thousand) shares (the Shares) of Data 4 S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 6, rue Christophe Colomb, 75008 Paris, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris, France under the number 487 631 210 (Data 4) and (ii) two receivables held by ColData 4 (Lux) S.à r.l. against Data 4 (the Receivables).

(5) subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified under items (2) and (3) above;

(6) change of the Company's name to "Data Center Infrastructure S.à r.l." and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

(7) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the sole manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company;

(8) amendment to article 9 of the Articles to include transfer restrictions provisions; and

(9) miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to split the 12,600 (twelve thousand six hundred) shares each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each into 1,260,000 (one million two hundred and sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, the amount of the share capital remaining unchanged.

All the 1,260,000 (one million two hundred and sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each shall remain held by the Sole Shareholder.

As a consequence, the Meeting resolves that article 5 paragraph 1 of the Articles shall read as set forth in the fifth resolution.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 858,245.40 (eight hundred fifty eight thousand two hundred and forty-five Euro and forty Cents), in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred), represented by 1,260,000 (one million two hundred and sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to an amount of EUR 870,845.40 (eight hundred and seventy thousand eight hundred forty-five Euro and forty Cents) by way of the creation and issuance of 85,824,540 (eighty-five million eight hundred and twenty-four thousand five hundred and forty) new shares of the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each (the Newly Issued Shares).

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution as follows:

Intervention - Subscription - Payment

ColData 4 (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121379 (ColData 4),

hereby represented by Ms Sara LECOMTE, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

intervenes at the present Meeting and hereby declares to:

(i) subscribe to all the 85,824,540 (eighty-five million eight hundred and twenty-four thousand five hundred and forty) Newly Issued Shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, for an aggregate subscription price of EUR 113,982,699.79 (one hundred and thirteen million nine hundred and eighty-two thousand six hundred and ninety-nine Euro and seventy-nine Cents), each share having the same subscription price, and

(ii) to pay the 85,824,540 (eighty-five million eight hundred and twenty-four thousand five hundred and forty) Newly Issued Shares by means of a contribution in kind as follows:

The contribution in kind consists of:

(a) the 2,000 (two thousand) Shares, which have been valued at EUR 99,760,000 (ninety-nine million seven hundred and sixty thousand Euro); and

(b) the following Receivables held by ColData 4 (Lux) S.à r.l. against Data 4:

(i) a receivable in the principal amount and accrued interest of EUR 12,582,674.22 (twelve million five hundred and eighty-two thousand six hundred and seventy four Euro and twenty-two Cents), for a value of EUR 12,582,674.22 (twelve million five hundred and eighty-two thousand six hundred and seventy four Euro and twenty-two Cents);

(ii) a receivable in the principal amount and accrued interest of EUR 1,640,025.57 (one million six hundred and forty thousand twenty-five Euro and fifty-seven Cents), for a value of EUR 1,640,025.57 (one million six hundred and forty thousand twenty-five Euro and fifty-seven Cents),

for an aggregate contribution value of EUR 113,982,699.79 (one hundred and thirteen million nine hundred and eighty-two thousand six hundred and ninety-nine Euro and seventy-nine Cents); and

The contribution of the Shares and the Receivables described above in an aggregate amount of EUR 113,982,699.79 (one hundred and thirteen million nine hundred and eighty-two thousand six hundred and ninety-nine Euro and seventy-nine Cents) shall be allocated as follows:

- EUR 858,245.40 (eight hundred fifty eight thousand two hundred and forty-five Euro and forty Cents) to the share capital account of the Company,

- EUR 85,824.54 (eighty-five thousand eight hundred and twenty-four Euro and fifty-four Cents) to the legal reserve of the Company (that allocation to the legal reserve resulting from the conversion of share premium in the same amount); and

- EUR 113,038,629.85 (one hundred and thirteen million thirty-eight thousand six hundred and twenty-nine Euro and eighty-five Cents) to the share premium of the Company.

It results from a certificate issued by ColData 4 dated 26 July 2012 relating to the Shares and the Receivables contributed to the Company in the manner described above, that:

- "1. ColData 4 is the owner of the Shares and the Receivables to be contributed at the Meeting;
2. the Shares are fully paid-up;
3. ColData 4 has the corporate power to dispose of the Shares and the Receivables;
4. the Shares and the Receivables are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Receivables and the Shares and the Receivables are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights whereby any person may be entitled to demand that the Shares and the Receivables be transferred to him;
6. the Shares and the Receivables are freely transferable as per the agreement of ColData 4 and the Company; and
7. all formalities required under applicable law subsequent to the contribution in kind of the Shares and the Receivables will be effected upon the Meeting."

The Shares and the Receivables so contributed in kind have been the subject of a report prepared by ERNST & YOUNG, as independent auditor (cabinet de révision agréé), dated 26 July 2012, which concludes as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and value to the 85.824.540 shares with a par value of EUR 0,01 to be issued for in exchange and a share premium thereon of EUR 113.124.454,39 for a total consideration amounting to EUR 113.982.699,79."

A copy of the above mentioned certificate and auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Shares and the Receivables are forthwith at the free disposal of the Company.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is as follows:

SHAREHOLDERS	SHARES
Data Center S.C.A.	1,260,000
ColData 4 S.à r.l.	<u>85,824,540</u>
TOTAL	87,084,540

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5, first paragraph, of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **5. Share capital.** The Company's share capital is set at EUR 870,845.40 (eight hundred and seventy thousand eight hundred forty-five Euro and forty Cents), represented by 87,084,540 (eighty-seven million eighty four thousand five hundred and forty) shares having a nominal value of EUR 0.01 each."

Sixth resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "DataEurope Co-Invest S.à r.l." to "Data Center Infrastructure S.à r.l."

The Meeting further resolves to amend article 1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

" **1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Data Center Infrastructure S.à r.l.""

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes the sole manager of the Company to, in the name and on behalf of the Company, (i) to proceed to the registration of the Newly Issued Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith, and (ii) to perform any formalities in connection with the change of the Company's name.

Eighth resolution

The Meeting further resolves to amend article 9 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

" **9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least threequarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

Any transferee of shares must adhere to the Shareholders Agreement prior to the transfer of any shares. Any transfer restrictions on shares by a shareholder of the Company under the Shareholders Agreement must be recorded in the share register next to such shareholder's name. Any transactions made on the shares which were not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in the Shareholders' Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction. The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions under the Shareholders Agreement. For the purpose of these Articles, Shareholders Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euros (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet, par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Data Center S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170139 (l'Associé Unique),

ci-après représenté par madame Sara LECOMTE, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La procuration de l'Associé unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'Associé Unique de DataEurope Co-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170137 et ayant un capital social de 12.600 EUR. La Société a été constituée le 9 juillet 2012 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore

publiés au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

II. que les 12.600 (douze mille six cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Division des 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, en 1.260.000 (un million deux cent soixante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune, le montant du capital social restant inchangé;

(3) Augmentation du capital de la Société d'un montant de 858.245,40 EUR (huit cent cinquante huit mille deux cent quarante-cinq euros et quarante centimes), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.600 EUR (douze mille six cent euros) à un montant de 870.845,40 EUR (huit cent soixante-dix mille huit cent quarante-cinq euros et quarante centimes) par le biais de l'émission de 87.084.540 (quatre-vingt sept millions quatre-vingt quatre mille cinq cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune dans le capital social de la Société (les Nouvelles Parts Sociales);

(4) Souscription et paiement de l'augmentation du capital social de la Société mentionnée au point 3. ci-dessus par ColData 4 (Lux) S.à r.l. par le biais d'un apport en nature consistant en (i) 2.000 (deux mille) actions (les Actions) de Data 4 S.A.S., une société par actions simplifiée, constituée sous le droit français, ayant son siège social au 6, rue Christoph Colomb, 75008 Paris, France, et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, France, sous le numéro 487 631 210 (Data 4) et (ii) deux créances détenues par ColData 4 (Lux) S.à r.l. contre Data 4 (les Créances);

(5) Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée sous les points (3) et (4) ci-dessus;

(6) Modification du nom de la Société en "Data Center Infrastructure S.à r.l." et modification consécutive de l'article 11 des statuts de la Société;

(7) Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées avec procuration donnée au gérant unique de la Société de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société;

(8) Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin d'insérer les dispositions de la restriction de cession; et

(9) Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diviser les 12.600 (douze mille six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune en 1.260.000 (un million deux cent soixante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune, le montant du capital social restant inchangé.

Toutes les 1.260.000 (un million deux cent soixante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune restent détenues par l'Associé Unique.

En conséquence, l'Assemblée décide que l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société se lira comme indiqué dans la cinquième résolution.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 858.245,40 EUR (huit cent cinquante huit mille deux cent quarante-cinq euros et quarante centimes) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.600 EUR (douze mille six cent euros) représenté par 1.260.000 (un million deux cent soixante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime) chacune, à un montant de 870.845,40 EUR (huit cent soixante-dix mille huit cent quarante-cinq euros et quarante centimes) par l'émission de 87.084.540 (quatre-vingt sept millions quatre-vingt quatre mille cinq cent quarante) parts sociales ayant une valeur de 0,01 EUR (un centime) chacune, et l'Assemblée émet ces nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Coldata 4 (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121,379, représentée par madame Sara LECOMTE, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

intervient au cours de la présente Assemblée et déclare par la présente:

(i) souscrire à toutes les 87.084.540 (quatre-vingt sept millions quatre-vingt quatre mille cinq cent quarante) Nouvelles Parts sociales ayant une valeur nominale de 0.01 EUR (un centime) chacune, pour un prix de souscription total de 113,982,699.79 EUR (cent treize millions neuf cent quatre vingt-deux mille six cent quatre-vingt dix-neuf Euro et soixante-dix-neuf centimes), chacune ayant le même prix de souscription, et

(ii) payer les 87.084.540 (quatre-vingt sept millions quatre-vingt quatre mille cinq cent quarante) Nouvelles Parts sociales au moyen d'un apport en nature comme suit:

L'apport en nature consiste en

(a) les 2,000 Actions, dont la valeur a été fixée à EUR 99.760.000 (quatre-vingt dix neuf millions sept cent soixante mille euros);

(b) les Créances suivantes détenues par ColData 4 (Lux) S.à r.l. contre Data 4:

(i) une créance d'un montant principal et des intérêts courus s'élevant à 12,582,674.22 EUR (douze millions cinq cent quatre-vingt deux mille six cent soixante quatorze euros et vingt-deux centimes), pour une valeur de 12.582.674,22 EUR (douze millions cinq cent quatre-vingt deux mille six cent soixante quatorze euros et vingt-deux centimes),

(ii) une créance d'un montant principal et des intérêts courus s'élevant à 1.640.025,57 EUR (un million six cent quarante mille vingt-cinq euros et cinquante-sept centimes), pour une valeur de 1,640,025.57 EUR (un million six cent quarante mille vingt-cinq euros et cinquante-sept centimes).

L'apport des Actions et des Créances décrit ci-dessus d'un montant total de 113.982.699,79 EUR (cent treize millions neuf cent quatre-vingt deux mille six cent quatre-vingt dix-neuf euros et soixante-dix-neuf centimes) sera alloué comme suit:

- 858.245,40 EUR (huit cent cinquante huit mille deux cent quarante-cinq euros et quarante centimes) au compte de capital social de la Société;

- 85.824,54 EUR (quatre-vingt cinq mille huit cent vingt quatre euros et cinquante-quatre centimes) à la réserve légale de la Société (cette affectation à la réserve légale résultant de la conversion de la prime d'émission du même montant); et

- 113.038.629,85 EUR (cent treize millions trente huit mille six cent vingt neuf euros et quatre-vingt-cinq centimes) à la prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat émis par ColData 4, daté du 26 juillet 2012, relatif aux Actions et aux Créances apportées à la Sociétés comme décrit ci-dessus que:

"1. ColData 4 est le propriétaire des Créances et des Actions apportées lors de l'Assemblée;

2. les Actions sont entièrement libérées;

3. ColData 4 a le pouvoir de disposer des Actions et des Créances;

4. les Actions et les Créances ne font l'objet d'aucun gage ou droit de jouissance, il n'existe aucun droit permettant d'acquérir un gage ou un droit de jouissance sur les Actions et les Créances, et les Actions et les Créances ne font l'objet d'aucune saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne quelconque peut exiger que les Actions et les Créances lui soient cédées;

6. Les Actions et les Créances sont librement cessibles conformément au contrat de ColData 4 et de la Société; et

7. toutes les formalités requises en vertu de la loi applicable suite à l'apport en nature des Actions et des Créances seront effectuées lors de l'Assemblée".

Les Actions et les Créances ainsi apportées en nature à la Société ont fait l'objet d'un rapport préparé par Ernst & Young, société anonyme, en tant que réviseur d'entreprises agréé, daté du 26 juillet 2012, qui conclut comme suit:

"Sur la base des travaux effectués et décrits ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous ferait croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 85.824.540 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 à être émises en contrepartie ainsi qu'une prime d'émission y relative de EUR 113.124.454,39 pour une valeur d'apport totale de EUR 113.982.699,79".

Une copie du rapport et certificat susmentionnés, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, sera annexée au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les Créances et les Actions sont dès lors à la libre disposition de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'enregistrer la nouvelle participation dans la Société qui sera répartie comme suit:

ASSOCIES	PARTS SOCIALES
Data Center S.C.A.	1.260.000
CoIData 4 S.à r.l.	85.824.540
TOTAL	87.084.540

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 870.845,40 EUR (huit cent soixante-dix mille huit cent quarante-cinq euros et quarante centimes), représenté par 87.084.540 (quatre-vingt sept millions quatre-vingt quatre mille cinq cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom de la Société de "DataEurope Co-Invest S.à r.l." à "Data Center Infrastructure S.à r.l."

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **1. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "Data Center Infrastructure S.à r.l." (la Société)."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société en vue d'y refléter les changements intervenus ci-dessus et à cette fin confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **9. Transfert de parts sociales.** En cas d'associé unique, les cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Tout cessionnaire de parts sociales doit adhérer au Pacte d'Associés avant la cession de parts sociales. Toute restriction de cession de parts sociales par un associé de la Société en vertu du Pacte d'Associés doit être enregistrée dans le registre des parts sociales à côté du nom de cet associé. Toute cession de parts sociales qui n'a pas été exécutée en conformité avec les dispositions de restriction de cession énoncées dans le Pacte d'Associés n'aura pas d'effet vis-à-vis de la Société et la Société n'enregistrera pas cette cession dans le registre des parts sociales. L'associé concerné causera toute tierce partie, qui a l'intention d'acquérir des parts sociales, de suivre la procédure appropriée et de faire toute enquête nécessaire afin d'évaluer si la cession de parts sociales envisagée est soumise à une restriction de cession en vertu du Pacte d'Associés. Pour l'application de ces Statuts, Pacte d'Associés signifie toute convention entre associés énonçant, entre autres, les droits et obligations des associés de la Société vis-à-vis de la Société, qui peut être conclue de temps en temps par les associés de la Société et la Société, telle qu'elle puisse être modifiée de temps en temps."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.
Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} août 2012. Relation: LAC/2012/36733. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012109615/379.

(120148494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Août 2012.

EPF Fronhofer Galeria S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012109647/13.

(120148274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

**Portman Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Starlight Investments (Lux) EUR S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.469.

In the year two thousand twelve, on the second of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

There appeared:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 164 480, here represented by its manager Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

The appearing party is the shareholder of "Starlight Investments (Lux) EUR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 164 469, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2011, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 19, 2011 under number 3110.

The appearing party requested to the notary to enact:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Portman Investments S.à r.l.";
2. Amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "Starlight Investments (Lux) EUR S.à r.l." into "Portman Investments S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The company’s name is “Portman Investments S.à r.l.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-). There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française

L’an deux mille douze, le deux août.

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné

A comparu

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164 480 ici représentée par son gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

Laquelle partie déclare être l’associé unique de la société à responsabilité limitée «Starlight Investments (Lux) EUR S.à r.l.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164 469, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 décembre 2011 sous le numéro 3110.

La partie comparante a requis le notaire d’acter comme suit:

Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «Portman Investments S.à r.l.»;
2. Modification de l’article 2 des statuts de la société en conséquence;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Starlight Investments (Lux) EUR S.à r.l.» en «Portman Investments S.à r.l.».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l’associé unique décide de modifier l’article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera «Portman Investments S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d’une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 août 2012. LAC/2012/37795. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012110959/84.

(120149986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

EPF Specks Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2012.

EPF Specks Hof S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012109649/13.

(120148796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

EQT Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQT Credit Sarl

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012109650/11.

(120148683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Eracolus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 84.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012109651/9.

(120148298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

KKR Columba Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.437.

EXTRAIT

Les Membres du Conseil de Gérance de la Société ont changé leurs adresses professionnelles respectives comme suite:

Dr. Wolfgang Zettel	63, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg
Gérant	Grand-Duché de Luxembourg
Stefan Lambert	63, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg
Gérant	Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KKR Columba Three S.à r.l.
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2012110284/21.

(120149434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 13.091.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012109652/11.

(120148208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Estellefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012109653/11.

(120148710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.249.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 avril 2012 que:

- Les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur John Francis Georges SCHUMMER de son mandat d'administrateur;
- Les associés ont décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Fernand Robert PESCH, demeurant à L - 8232 MAMER, 28, Route de Holzem pour une durée de quatre ans venant à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2016;
- Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Président du conseil d'administration de Monsieur Fernand Robert PESCH, demeurant à L - 8232 MAMER, 28, Route de Holzem pour une durée de quatre ans venant à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2016;
- Les associés ont décidé de nommer Monsieur Renaud BENTEGEAT, demeurant à F - 75003 PARIS, 47, Boulevard Beaumarchais comme administrateur pour une durée de quatre ans venant à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2016;
- Les associés ont décidé de nommer Monsieur Philippe DELAUNOIS, demeurant à B - 1380 LASNE, 3A, Chemin de Couture comme administrateur pour une durée de quatre ans venant à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2016;
- Les associés ont décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques NINANNE, demeurant à B - 1170 WATERMAEL-BOITSFORT, 20, Avenue de l'Hermine pour une durée de quatre ans venant à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2016;
- Les associés ont décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Paul LAPLUME, demeurant à L - 6113 JUNGLINSTER, 42, rue des Cerises pour une durée de quatre ans venant à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2016.

Luxembourg, le 24 août 2012.

Pour extrait conforme

Paul Laplume

Référence de publication: 2012110622/32.

(120149821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Etoile Noire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 100.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012109655/9.

(120148378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

EUROLUBES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.956.

L'an deux mille douze,

le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christian LAVILATTE, gérant de sociétés, demeurant à F-67340 Ingwiller, 2, Rue de Wittholz.

2.- Monsieur Nicolas LAVILATTE, livreur-vendeur, demeurant à F-67100 Strasbourg, 27, rue de Stowwihr.

3.- Monsieur Patrice LAVILATTE, attaché commercial, demeurant à F-67340 Ingwiller, 2, rue de Wittholz.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 17 août 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le manda-taire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EUROLUBES Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-4975 Dippach, 31, Rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127956 (NIN 2007 2421 915).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1381 du 6 juillet 2007.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Christian LAVILATTE, prénommé, soixante-quinze parts sociales	75
2.- Monsieur Nicolas LAVILATTE, prénommé, cinq parts sociales	5
3. Monsieur Patrice LAVILATTE, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Dippach à Schifflange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Schifflange.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 août 2012. Relation: ECH/2012/1457. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012110703/45.

(120149892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Exporun Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 130.567.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28/12/2011

Rectificatif du dépôt L120008222 du 13/01/2012

Résolution

Il résulte de la décision de l'associé unique Monsieur Michael NISEN que:

- Le siège social de la société est transféré du 24, Route d'Erpeldange, L-9518 WEIDINGEN, au 14, Am Duerf, L-9681 ROULLINGEN,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012109660/16.

(120148275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Field Point IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.324.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2012109661/11.

(120148495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Cashcloud AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 155.416.

Auszug aus einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 16. August 2012, sowie aus der Versammlung des Verwaltungsrates vom selben Tag der Aktiengesellschaft Cashcloud AG, mit Sitz in L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

Aus den Beschlüssen der Versammlungen der Aktionäre und des Verwaltungsrates der Cashcloud AG vom 16. August 2012 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

1. Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Sven Donhuysen als Einzelvorstand zur Kenntnis.
2. Die Generalversammlung beschließt einen Verwaltungsrat zu ernennen, der aus drei Verwaltungsratsmitgliedern zusammengesetzt ist und ernennt folgende Personen bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird zu Mitgliedern des Verwaltungsrats:
 - Sven Thomas Donhuysen, geboren am 6. März 1971 in Krefeld, Deutschland mit Wohnsitz in Rudolf Wackernagel-Str. 98, CH-4125 Riehen, Schweiz
 - Olaf Taupitz, geboren am 9. Juli 1965 in Hannover, Deutschland, mit Wohnsitz in Stralsunder Straße 4, D-63322 Rödermark, Deutschland
 - Stefan Korbach, geboren am 25. Februar 1982 in Mainz, Deutschland, wohnhaft in 9 Avenue d'Ostende, 98000 Monaco, Fürstentum Monaco
3. Der Verwaltungsrat ernennt Herr Sven Thomas Donhuysen zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats.
4. Der Verwaltungsrat ernennt Herr Olaf Taupitz, zum Delegierten des Verwaltungsrats.

Der Delegierte des Verwaltungsrats vertritt die Gesellschaft für Angelegenheiten der täglichen Geschäftsführung allein mit seiner Unterschrift.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012110610/27.

(120149859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

Fintech Cable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.702.815,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.249.

Par résolutions signées en date du 9 juillet 2012, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Julio Herrera, avec adresse au 375, Park Avenue, NY10152 New York, Etats-Unis, de son mandat de Gérant de catégorie C, avec effet au 14 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012109662/13.

(120148556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Forum City Muelheim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Forum City Muelheim S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012109664/13.

(120148339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Feller Rock Processing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.859.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012109667/9.

(120148582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Yaletown Acquiror S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.013.

Il résulte de résolutions circulaires, signées en date du 3 août 2012, que l'associé unique de la société, Yaletown Borrower Co S.à r.l., a contribué la totalité de ses 20.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Consona Parent Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B169.191.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Consona Parent Co S.à r.l. 20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2012.
Yaletown Acquiror S.à r.l
Signatures

Référence de publication: 2012109996/19.

(120148818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Fenlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9913 Troisvierges, 18, Cité Emile Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 159.713.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109668/10.

(120148847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Fidomes, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 95.765.

EXTRAIT

Le 22 août 2012, l'actionnaire unique a décidé de révoquer Monsieur Thanh Nguyen de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat et de nommer Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada), résident professionnellement à 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, en tant que nouvel administrateur de la société à partir de cette date et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes qui se tiendra en 2018.

Pour Extrait
La Société

Référence de publication: 2012109669/15.

(120148455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Fidomes, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 95.765.

EXTRAIT

L'administrateur unique a décidé de révoquer Monsieur Thanh Nguyen de ses fonctions d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat.

Le 22 août 2012.
Pour Extrait
La Société

Référence de publication: 2012109670/13.

(120148455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Galya International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.318.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 août 2012

1. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 23 août 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour *Galya International S.A.*

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012109687/16.

(120148319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Financière de Cloedt et Compagnie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012109673/11.

(120148325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

L.C.M.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 171.050.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The limited liability company governed by the laws of the Republic Cyprus "SARENGA LIMITED", established and having its registered office in CY-1046 Nicosia, Pallouriotissa, Falirou, 9A, registered with the Cypriot Department of Registrar of Companies and official Receiver under number 305929,

here represented by Mr. Nikolay KORNILOV, company director, residing professionally in A-1040 Vienna, Schwindgasse 5/1/4 (Austria), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "L.C.M.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The corporate purpose is the export and import of raw materials, industrial products of any kind, consumer goods, equipments and semi-equipments as well as processes or patents. It may likewise grant its commercial, financial, legal and technical support in any form to assist enterprises and companies located both in Luxembourg and any other countries wishing to carry out the export of the goods here above mentioned outside of their country.

It may substitute under the general form of para-commercial, industrial, financial, legal and technical interventions in any steps that are not exclusively within the area of trade and which might become a promoter for importations in foreign countries with the cooperation of local collaborators. It may also create and exploit any other funds or other establishments of an identical or similar nature.

It is thus authorized, to participate by any means and in any form whatsoever in any enterprises and companies either already existing or to be incorporated.

This corporate purpose finally comprises all and any industrial, commercial, financial, movable and real estate operations directly or indirectly attaching to the corporate, purpose defined here above or likely to promote its fulfilment.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of five million Euros (5,000,000.- EUR), divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of five thousand Euros (5,000.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2nd Tuesday of the month of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

j) the name and address of the shareholder;

- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, including the signature of the chairman of the board of directors or (ii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Up to 50,000.- EUR, the Company may also be bound by the individual signature of the chairman of the board of directors; for any operations exceeding this amount the co-signature of the chairman together with any two (2) others directors is necessary.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.
2. The first General Meeting will be held in the year 2013.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "SARENGA LIMITED", prenamed and represented as said before, and paid up to the extend of twenty-five percent (25%) by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of one million two hundred and fifty thousand Euros (1,250,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established in L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest.
2. The number of directors is fixed at five (5) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:
 - Mr. Otis CLAEYS, company director, born in Ghent (Belgium), on January 31, 1971, residing professionally in L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest;
 - Mr. Igor TURKIN, company director, born in Moscow (Russia), on November 7, 1959, residing professionally in L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest;
 - Mr. Oleksandr VOTINTSEV, company director, born in Odessa (Ukraine), on December 8, 1976, residing professionally in UK-01601 Kiev, 2, Mechnikova Street, PARUS Business Center (Ukraine);
 - Mr. Viacheslav IAKYMUK, company director, born in Kiev (Ukraine), on March 2, 1963, residing professionally in UK-01601 Kiev, 2, Mechnikova Street, PARUS Business Center (Ukraine); and
 - Mr. Nikolay KORNILOV, company director, born in Irkutsk (Russia), on November 10, 1975, residing professionally in A-1040 Vienna, Schwindgasse 5/1/4 (Austria);
4. The private limited liability company "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 103178, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Igor TURKIN, prenamed, as chairman of the board of directors, with all powers to validly bind the Company up to fifty thousand Euros (50,000.- EUR).
6. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately three thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited liability company régie par les lois de la République de Chypre "SARENGA LIMITED", établie et ayant son siège social à CY-1046 Nicosia, Pallouriotissa, Falirou, 9A, inscrite au "Department of Registrar of Companies and official Receiver" chypriote sous le numéro 305929,

ici représentée par Monsieur Nikolay KORNILOV, administrateur de société, demeurant professionnellement à A-1040 Vienne, Schwindgasse 5/1/4 (Autriche), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "L.C.M.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet social est l'exportation et l'importation de matières premières, produits industriels de toutes sortes, de biens de consommation, d'équipements et de semi-équipements ainsi que de procédés ou de brevets. Elle peut apporter également son concours commercial, financier, juridique et technique sous toutes formes pour assister les entreprises et sociétés situées tant au Luxembourg, que dans tous les autres pays désirant réaliser à l'extérieur de leur pays l'exportation des biens ci-dessus mentionnés. Elle peut se substituer sous la forme générale d'interventions précommerciales, opérations paracommerciales, industrielles, financières, juridiques et techniques, dans toutes les démarches qui ne sont pas exclusivement du domaine commercial et peut devenir promotrice d'importations dans les pays étrangers avec le concours de collaborateurs locaux. Elle peut encore créer ou acquérir et exploiter tous autres fonds ou établissements de même nature ou de nature similaire.

Elle est ainsi autorisée à participer par tous les moyens et sous quelque forme que ce soit à toutes entreprises et à toutes sociétés créées et à créer.

Cet objet social comprend finalement toutes opérations généralement quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou susceptibles de le promouvoir.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinq mille euros (5.000,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;

f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;

g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;

h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et

i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, dont la signature du président du conseil d'administration ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Jusqu'à concurrence de 50.000,- EUR, la Société peut également être engagée par la signature individuelle du président du conseil d'administration; pour toutes opérations dépassant cette contre-valeur la co-signature du président ensemble avec deux (2) autres administrateurs est nécessaire.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "SARENGA LIMITED", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - Monsieur Otis CLAEYS, administrateur de société, né à Gand (Belgique), le 31 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest;
 - Monsieur Igor TURKIN, administrateur de société, né à Moscou (Russie), le 7 novembre 1959, demeurant professionnellement à L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest;
 - Monsieur Oleksandr VOTINTSEV, administrateur de société, né à Odessa (Ukraine), le 8 décembre 1976, demeurant professionnellement à UK-01601Kiev, 2, Mechnikova Street, PARUS Business Center (Ukraine);
 - Monsieur Viacheslav IAKYMUK, administrateur de société, né à Kiev (Ukraine), le 2 mars 1963, demeurant professionnellement à UK-01601 Kiev, 2, Mechnikova Street, PARUS Business Center (Ukraine); et
 - Monsieur Nikolay KORNILOV, administrateur de société, né à Irkutsk (Russie), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à A-1040 Vienne, Schwindgasse 5/1/4 (Autriche);
4. La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Igor TURKIN, préqualifié, comme président du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR) par sa signature individuelle.
6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à trois mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. KORNILOV, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2012. LAC/2012/39148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109758/535.

(120148253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Fiduciaire di Fino & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 103.178.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109672/10.

(120148306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Fitox Soparfi AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 103.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012109676/9.

(120148695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Flora Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 84.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012109678/13.

(120148718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

**Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions
sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxembourg Nummer B 146205, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1095 vom 3. Juni 2009. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 16. Mai 2012, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 1568 vom 22. Juni 2012.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 3.314.615,446 (drei Millionen dreihundertvierzehntausend sechshundertfünfzehn Komma vierhundertsechszwanzig Euro) eingeteilt in 3.016.026,820 (drei Millionen sechzehntausend sechszwanzig Komma achthundertzwanzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie und 298.588,626 (zweihundertachtundneunzigtausend fünfhundertachtundachtzig Komma sechshundertsechszwanzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,-EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,-EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,-EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,-EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,-EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,-EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 18. Juni 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 191.428,875 (einhunderteinundneunzigtausend vierhundertachtundzwanzig Komma achthundertfünfundsiebzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 17.244,275 (siebzehntausend zweihundertvierundvierzig Komma zweihundertfünfundsiebzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,-(neunhundertneunundneunzig Euro),
- 174.184,600 (einhundertvierundsiebzigtausend einhundertvierundachtzig Komma sechshundert) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 17.418.459,60 (siebzehn Millionen vierhundertachtzehntausend vierhundertneunundfünfzig Komma sechzig Euro) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 3.506.044,321 (drei Millionen fünfhundertsechstausend vierundvierzig Komma dreihunderteinundzwanzig Euro) eingeteilt in 3.190.211,420 (drei Millionen einhundertneunzigtausend zweihundertelf Komma vierhundertzwanzig) Manager-Aktien und 315.832,901 (dreihundertfünfzehntausend achthundertzweiunddreissig Komma neunhundertteins) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,-EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 3,506,044.321 (three million five hundred six thousand and forty-four point three hundred and twenty-one Euro) represented by 3,190,211.420 (three million one hundred and ninety thousand two hundred and eleven point four hundred and twenty) Manager Shares and 315,832.901 (three hundred and fifteen thousand eight hundred and thirty-two point nine hundred one) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.-(one Euro) per Share and a share premium of EUR 999.-(nine hundred ninety-nine Euro).

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.000.-abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35610. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Référence de publication: 2012110370/89.

(120149262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Fly Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 61.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012109680/9.

(120148300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Foncière du Manoir, Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 155.931.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109681/10.

(120148855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

FP Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 142.019.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 mars 2012 que:

- M. Alain BALANZATEGUI, M. Miguel MUÑOZ et Mme Nathalie CLERCX, ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat.
- M. Michel THEYS a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour FP IMMO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012109683/15.

(120148229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

G-Brands.1946, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.899.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 août 2012 que:

- Monsieur David RAVIZZA, cadre, né le 21 décembre 1965 à Mont-Saint-Martin et domicilié au 42 rue Mantrand F-54650 à Saulnes (France), Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg, ainsi que Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, né le 20 février 1981 à Lecce (Italie) et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ont été nommés administrateurs.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

- La société THE CLOVER a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.

- La société SER.COM S.à R.L., ayant son siège social à 19 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

- Le siège social de la société a été transféré au 26-28, Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Référence de publication: 2012110722/20.

(120150024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

FP Immo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.019.

EXTRAIT

Concernant la société FP IMMO S.A, n° de Registre de Commerce Luxembourg B142019, avec siège social au 4 avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat et la convention de domiciliation conclue entre la société et FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A. a également été dénoncé avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A.

Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales

Signature

Référence de publication: 2012109684/15.

(120148532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 88.833.

I. Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 13 août 2012

L'associée unique décide de remplacer, avec effet immédiat, Monsieur Romain THILLENS de son mandat de gérant par Monsieur Jean-Philippe BARRET, ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Monsieur BARRET est nommé pour une durée indéterminée.

II. Changement d'adresses

La société a été informée du changement d'adresse de l'associée unique, H.R.T. Révision S.A. et de Monsieur Dominique Ransquin et Madame Brigitte DENIS, gérants, dont l'adresse est désormais sis au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 27 août 2012.

Référence de publication: 2012110037/17.

(120149281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

Waff International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 52.955.

EXTRAIT

Les mandats de l'administrateur Yasmine Birgen-Ollinger et des administrateurs / administrateurs-délégués Jean-Pierre Coutard avec adresse 55, avenue Marceau F-75116 Paris et Mohsin Hajajj avec adresse Rue Adnan Hakim, Jnah, Beirut, Liban, ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes Fidu-Concept, avec adresse 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg a également été reconduit pour la même période.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012109990/17.

(120148568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

United Springs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109971/10.

(120148635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Turkin & Fille Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 146.842.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012109970/10.

(120148320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.
